

Echanges individuels scolaires avec les pays germanophones

Recommandations avant l'envoi des dossiers de recherche de partenaire au rectorat- Darily

Cette procédure concerne uniquement les dossiers de recherche de partenaire germanophone. Pour tous les candidats qui ont déjà un correspondant prêt à réaliser un échange individuel, voir la procédure « Echange avec partenaire connu » sur notre site.

Ce document est destiné aux secrétariats et équipes des établissements du second degré.

Merci d'avance pour ce travail de vérification de votre part qui nous est indispensable!

Inscription en ligne par les familles du 11 septembre au 15 octobre 2023

21 octobre 2023 : dernier délai pour l'envoi des dossiers par les établissements au Rectorat-Darily par voie postale.

- o Nombre maximum de dossiers de « recherche de partenaire » : 20 par établissement.
- Une fois l'inscription en ligne terminée, la famille de l'élève candidat reçoit le dossier à imprimer par courriel, dans un délai maximum de 7 jours après l'inscription en ligne.
- o La famille vérifie et complète le dossier.
- L'enseignant et le chef d'établissement vérifient la durée de l'échange demandé par l'élève (p.1), le contenu du dossier (p.1 à 6 + lettre + photos + bulletin) puis émettent un avis sur la candidature (en page 7).
- o II est impératif que chaque échange individuel soit **encadré par un enseignant**, « professeur tuteur », qui sera le contact privilégié du Rectorat-Darilv et des deux élèves/familles en échange.
- L'établissement photocopie deux fois les pages 1 à 6 du dossier, afin d'envoyer les pages p.1 à 6 du dossier en 3 exemplaires, à la Darilv. La page 7 suffit en un seul exemplaire.
- NE PAS UTILISER D'AGRAFES POUR RELIER LES DOSSIERS. Utiliser des trombones ou des pochettes.
- o En plus des 7 pages du dossier, le candidat doit ajouter 3 pièces jointes :
 - Une lettre de présentation en allemand, soignée et détaillée.
 - Une page de photos de l'élève et de sa famille (sur feuille A4).
 - Un SEUL bulletin de l'année scolaire 2022-2023

Un seul exemplaire de ces trois pièces jointes suffit!

Envoyer les dossiers par courrier postal au fur et à mesure et dès la mi-septembre. Pas d'envoi des dossiers par mail, s'il vous plaît!

Avant de nous envoyer les dossiers **par voie postale**, veuillez vérifier, s'il vous plaît, que chaque dossier est :

- complet et rangé dans l'ordre (7 pages + une lettre + une page de photos + un bulletin)
- validé et signé par le/la chef-fe d'établissement en page 7
- les pages 1 à 6 du dossier en 3 exemplaires (original + 2 copies)
- la page 7 et les 3 pièces jointes en un seul exemplaire chacune
- sans agrafe